

SÉANCE ORDINAIRE DES MAIRES DE LA MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE,

TENUE PAR VIDÉO CONFÉRENCE, LE 10 JUIN 2020, À 20 H.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue par vidéo conférence mercredi, le 10e jour du mois de juin 2020 à 20h00 et à laquelle ont participé :

- Monsieur Yves Boyer, maire
- Monsieur Jean Cheney, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Madame Chantale Pelletier, mairesse
- Monsieur Drew Somerville, maire
- Monsieur Lucien Bouchard, maire suppléant
- Monsieur André Chenail, maire
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Madame Lise Sauriol, mairesse

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville agissant avec quorum sous la présidence de Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse et préfète suppléante.

Monsieur Rémi Raymond directeur général participe également.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU PRÉFET

Mme Sylvie Gagnon-Breton, préfète suppléante, déclare la séance ouverte, il est 20h02.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-06-92

Il est proposé par Mme Chantale Pelletier, appuyé par M. Jean Cheney et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juin 2020 et ce, avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU PRÉFET**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**
- 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Séance ordinaire du 13 mai 2020
 - 4.2 Séance extraordinaire du 28 mai 2020
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Approbation des comptes à payer
 - 5.2 Octroi de contrat et autorisation de signature – Services professionnels en évaluation foncière
 - 5.3 Confirmation d'embauche de Mme Nathalie L'écuyer, secrétaire-trésorière-Finances
 - 5.4 Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2019
- 6. RÉGLEMENTATION**
- 7. AMÉNAGEMENT ET CONFORMITÉ SADR**
 - 7.1 Adoption du règlement URB-205-11-2020
 - 7.2 Acquisition de données LIDAR
 - 7.3 Amendement du tableau des membres du comité technique PDZA
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9. CULTUREL ET SOCIAL**
 - 9.1 Hébergement du site web de la MRC
 - 9.2 Reddition de comptes 2019-2020 du Fonds de développement des territoires
- 10. ENVIRONNEMENT**
 - 10.1 Dépôt du Bilan 2019 GMR et autorisation de transmission
- 11. COURS D'EAU**
 - 11.1 CD Boston – Autorisation de travaux
 - 11.2 CD Fossé du milieu – Demande d'intervention
 - 11.3 CD Boston - octroi de contrat
 - 11.4 CD Br. 5 Décharge D - octroi de contrat
 - 11.5 CD Br. 5 Grande Décharge des terres noires - octroi de contrat
 - 11.6 CD Br. 7 Grande Décharge des terres noires - octroi de contrat

- 11.7 CD Br. 9 Décharge D - octroi de contrat
- 11.8 CD Br. 10 Décharge D - octroi de contrat
- 11.9 CD Br. 16 Grand cours d'eau Saint-Rémi - octroi de contrat
- 11.10 CD Clermont - octroi de contrat
- 11.11 CD Ruisseau Rouge - octroi de contrat
- 11.12 CD Ruisseau du Nord - octroi de contrat
- 11.13 CD Rivière Saint-Pierre - octroi de contrat

12. INFORMATIONS

13. DIVERS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 13 mai 2020

2020-06-93 IL EST PROPOSÉ par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu à l'unanimité :
D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2020.

4.2 Séance extraordinaire du 28 mai 2020

2020-06-94 IL EST PROPOSÉ par M. Jean Cheney, appuyé par M. André Chenail et résolu à l'unanimité :
D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 mai 2020.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Approbation des comptes à payer

2020-06-95 IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Yves Boyer et résolu à l'unanimité :
QUE la liste des déboursés pour la période du 14 mai 2020 au 10 juin 2020 totalisant 1 014,793\$ soit approuvée.

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

5.2 Octroi de contrat et autorisation de signature – Services professionnels en évaluation foncière

2020-06-96 CONSIDÉRANT QUE la MRC a compétence en matière d'évaluation foncière à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services en matière d'évaluation foncière liant la MRC avec son prestataire de service actuel vient à échéance en date du 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d'informatique municipale, coopérative de solidarité, faisant affaire sous la dénomination « FQM – Évaluation foncière » (ci-après : « FQM – Évaluation foncière »), offre, notamment, des services en matière d'évaluation foncière et qu'elle a déposé une offre de service à action exclusive à cet effet auprès du Comité gestion et administration de la MRC le 26 mai dernier ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service ainsi soumise par FQM – Évaluation foncière rencontre les besoins de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'un arrêté ministériel émis le 11 juillet 2018 en vertu de l'article 573.3.5 de la Loi sur les cité et villes (L.R.Q., Ch. C-19), FQM – Évaluation foncière a été désigné comme étant un organisme assujetti aux articles 573 à 573.3.4 de cette loi, faisant en sorte que les dispositions relatives aux appels d'offres publics ne s'appliquent pas à l'égard du contrat de service à intervenir entre FQM – Évaluation foncière et la MRC conformément à l'article 938 du Code municipal du Québec (L.R.Q., Ch. C-27.1) ;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Cheney, appuyé par M. André Chenail et résolu unanimement :
QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la MRC Jardins-de-Napierville octroie à FQM – Évaluation foncière un contrat de service en matière d'évaluation foncière à action exclusive pour la période commençant le 1er janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2026 en utilisant le contrat type de FQM – Évaluation foncière utilisé à cette fin, sous réserve d'adaptations nécessaires;

QUE le préfet, ou en son absence la préfète suppléante, et le directeur général, soient autorisés à signer, pour le compte de la MRC Jardins-de-Napierville le contrat à intervenir et/ou tout document s'y rapportant, et qu'ils soient autorisés à accomplir toute formalité découlant dudit contrat.

5.3 Confirmation d'embauche de Mme Nathalie L'écuyer, secrétaire-trésorière adjointe - Finances

2020-06-97

CONSIDÉRANT que sa période de probation (6 mois selon l'article 2.4 de la politique des conditions de travail de la MRC) s'est terminée le 8 juin 2020, et que l'employée effectue son travail à la satisfaction de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Pelletier, appuyé par Mme Lise Sauriol et résolu unanimement :

DE CONFIRMER l'embauche de Mme Nathalie L'écuyer au poste de secrétaire-trésorière adjointe - Finances.

5.4 Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2019

Suite à la présentation par le préfet des faits saillants du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur externe, le conseil des maires de la MRC prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport financier 2019.

6. RÉGLEMENTATION

7. AMÉNAGEMENT ET CONFORMITÉ SADR

7.1 Adoption du règlement URB-205-11-2020

2020-06-98

CONSIDÉRANT que la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) à tout moment;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance ordinaire conformément aux dispositions de l'article 445 du Code Municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté un projet de règlement URB-205-11-2020 et le document sur la nature des modifications (DNM);

CONSIDÉRANT que la MRC a tenu une période de consultation écrite de 15 jours se terminant le 9 juin 2020 à 12h00;

CONSIDÉRANT les remarques émises par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier ou un membre du conseil mentionne l'objet de celui-ci et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ;

CONSIDÉRANT qu'après la période de consultation sur le projet de règlement, le conseil de la MRC peut adopter un règlement modifiant son SADR, avec ou sans changement. (art. 53.5 LAU);

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Pelletier, appuyé par Mme Lise Sauriol et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil adopte le règlement URB-205-11-2020 concernant les limites des affectations « récréation » et « urbaine secondaire » à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Michel et modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB-205) en vigueur de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Jardins-de-Napierville.

7.2 Acquisition de données LIDAR

2020-06-99

CONSIDÉRANT que la MRC ne possède aucune donnée LIDAR du territoire ;

CONSIDÉRANT l'engagement d'acquérir les données LiDAR formulé par la MRC dans ses lettres d'intention du 12 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la procuration signée par la MRC, le 12 septembre 2019, autorisant Géomont à représenter les partenaires du regroupement régional relatif au projet de production de données LiDAR 2020 pour la Montérégie ;

CONSIDÉRANT que les données LiDAR offrent de nombreuses opportunités d'utilisation pour divers secteurs d'activités;

CONSIDÉRANT la nécessité des données pour la réalisation de projets en cours ;

CONSIDÉRANT qu'aucune somme n'est prévue au budget 2020 pour ce mandat ;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Yves Boyer et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville s'engage à participer au projet d'acquisition de données LiDAR 2020 et de s'approprier des surplus non affectés pour un montant maximum de 31 000\$ plus les taxes applicables, afin d'en obtenir les droits.

7.3 Amendement du tableau des membres du comité technique du PDZA

2020-06-100

CONSIDÉRANT que la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté son PDZA le 8 mars 2017 par la résolution 2017-03-65;

CONSIDÉRANT la création d'un comité technique ayant pour principaux rôles la validation du contenu du document ainsi que sa bonification, par la résolution 2014-02-25;

CONSIDÉRANT les actions entreprises et l'avancement des objectifs du plan d'action du PDZA réalisés par la MRC durant l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre de suivi du comité technique du PDZA a eu lieu le 5 novembre 2019 dans les bureaux de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'une feuille des présences a été distribuée lors de la rencontre du comité du 5 novembre 2019 dans les bureaux de la MRC et qu'un suivi téléphonique a été effectué pour confirmer ou infirmer auprès des membres leur participation au comité technique;

CONSIDÉRANT que l'amendement de la liste des membres du comité technique a pour objet de mettre à jour le PDZA pour posséder une version officielle et transparente;

IL EST PROPOSÉ par M. André Chenail, appuyé par M. Lucien Bouchard et résolu unanimement :

D'APPROUVER la nomination des membres du comité technique du PDZA suivants :

Alicia Patry, Conseillère syndicale à l'aménagement UPA

André Chenail, Maire de Sainte-Clotilde

Barbara Charest, Membre CCA et représentante agricole

Camille Auble, Coordonnateur à l'aménagement pour la MRC

Daniel-Joseph Chapdelaine, Conseiller aux affaires municipales et à l'aménagement du territoire MAMH

Denys Van Widen, Représentant agricole agroalimentaire

Éric Déziel, Coordonnateur à la gestion des cours d'eau pour la MRC

Isabelle Matteau, Coordonnatrice Pôle d'excellence en lutte intégrée

Jean-Christophe Beaulne Côté, Technicien en aménagement pour la MRC

Jean-Claude Guérin, Président du syndicat local (UPA Jardins-de-Napierville)

Linda Roberge, Directrice et conseillère en culture maraîchère et fruitière Groupe-conseil Prisme

Lise Sauriol, Mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur

Maxime Lestage, Membre CCA et représentant agricole

Mélissa Normandin, Conseillère en aménagement et développement rural MAPAQ

Michel Charbonneau, Directeur du CLD

Paul Viau, Préfet et Maire du Canton de Hemmingford
Rémi Raymond, Directeur général de la MRC
Robert Demoy, Représentant agrotouristique
Robert Duteau, Maire de Saint-Bernard-de-Lacolle
Samuel Comtois, Agronome Pleine Terre
Sylvain Hamelin, Membre CCA et représentant agricole
Sylvie Gagnon-Breton, Mairesse de Saint-Rémi et préfète suppléante
Yves Boyer, Maire de Saint-Patrice-de-Sherrington

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. CULTUREL ET SOCIAL

9.1 Hébergement du site web de la MRC

2020-06-101 CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à une recherche de prix auprès de quatre (4) fournisseurs;

CONSIDÉRANT que l'offre correspond aux exigences techniques du site web, soit un espace de 2GO;

CONSIDÉRANT que l'agence offre une assistance 24/24, 7/7;

CONSIDÉRANT que l'agence fait une sauvegarde quotidienne d'une copie de notre site web, une sauvegarde des 5 derniers jours sur un serveur externe et les serveurs sont mis à jour quotidiennement;

CONSIDÉRANT que l'offre inclut un certificat de sécurité SSL pour un an au coût de 100\$ plus taxes applicables et un hébergement sur une période de 3 ans au coût de 540\$ plus taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Pelletier, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de services de l'agence Réactif pour l'hébergement de notre site web et le certificat de sécurité SSL au coût de 280 \$ plus taxes applicables pour 2020 et d'affecter cette dépense au poste 1-02-130-00-347.

9.2 Reddition de comptes 2019-2020 du fonds de développement des territoires

2020-06-102 CONSIDÉRANT que Considérant l'entente intervenue entre le gouvernement du Québec et la MRC des Jardins-de-Napierville, nécessitant la production de différents rapports de la mise en œuvre relativement au fonds de développement des territoires, notamment une reddition de comptes annuelles en conformité aux priorités d'intervention 2019-2020 ;

Considérant que la reddition de comptes est conforme.

IL EST PROPOSÉ par M. Drew Somerville, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER le rapport d'activités et le bilan financier constituant la reddition de comptes 2019-2020 du fonds de développement des territoires;

ET D'APPROUVER le transfert de la part résiduelle du Fonds de développement des territoires (FDT) d'un montant de cinquante-et-un mille trente dollars (51 030\$) à l'enveloppe du Fonds régional et ruralité (FRR) 2020-2025, le tout tel que décrit au point 2.2 de la section 1 de l'entente.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt du Bilan 2019 de GMR et autorisation de transmission

2020-06-103 CONSIDÉRANT que La mesure 1.4 du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en vigueur qui stipule que doit être présenté annuellement au conseil de la MRC, l'état d'avancement du PGMR.

CONSIDÉRANT l'obligation pour les MRC de transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) avant le 30 juin de chaque année un rapport de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues dans leur PGMR ;

IL EST PROPOSÉ par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement:

QUE le conseil prenne acte du dépôt du bilan 2019 de la gestion des matières résiduelles de la MRC;

QUE le conseil autorise sa mise en ligne ainsi que sa transmission au MELCC.

11. COURS D'EAU

11.1 Autorisation de travaux - Cours d'eau Boston

2020-06-104

CONSIDÉRANT l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales qui donne le pouvoir aux MRC de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau Boston est sous la compétence exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre des intéressés a eu lieu en 2018;

IL EST PROPOSÉ par M. André Chenail, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

D'AUTORISER la réalisation de travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Boston touchant au territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington en la MRC des Jardins-de-Napierville.

Les travaux d'excavation de sédiments du cours d'eau Boston débiteront au chaînage 0+839 jusqu'au chaînage 3+881 pour une longueur d'environ 3 042 mètres. Les ponceaux en place seront conformés et nettoyés.

Les travaux seront exécutés en suivant les indications des plans, profils, du devis descriptif Entretien du Boston 2018-01 de Pleine-Terre et conformément aux directives qui pourraient être données au cours de la marche des travaux.

Les présents travaux décrétés sont des travaux d'entretien par tiers inférieur et de débroussaillage afin de redonner au cours d'eau un écoulement régulier tout en appliquant des mesures de protection (ex. : perré, sortie de drainage, sortie de fossé, angles dans le cours d'eau, ensemencement des talus si nécessaire et bande riveraine).

Sauf les cas autrement réglés par la loi, les ponts et ponceaux ne devront en aucune façon altérer le lit du cours d'eau ni nuire au libre écoulement de l'eau.

Les ponts et ponceaux existants sur le cours d'eau et dont l'enlèvement, le déplacement ou la réfection sera nécessaire, devront être enlevés, déplacés ou refaits en conséquence, par ceux qui en sont tenus.

Les ponts devront avoir les dimensions minimales suivantes :

BOSTON

De son embouchure au lot 80-81

Hauteur libre 1500 mm

Largeur libre 1800 mm

Diamètre équivalent 1800 mm

Du lot 80-81 au lot 69-70

Hauteur libre 1350 mm

Largeur libre 1500 mm

Diamètre équivalent 1500 mm

Du lot 69-70 à sa source

Hauteur libre 1000 mm

Largeur libre 1200 mm

Diamètre équivalent 1200 mm

Le coût des travaux de construction, de réparation, d'entretien, à l'exception des travaux à faire sur la propriété d'une compagnie de chemin de fer qui, en vertu de la loi doivent être

faits et entretenus par ladite compagnie, sera imposé par une quote-part suffisante à chaque municipalité concernée, dans les proportions établies à partir des superficies contributives des terrains situés sur leur territoire respectif. Il en sera de même des indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution de la présente résolution.

MUNICIPALITÉ	%
Saint-Patrice-de-Sherrington	100

Malgré les dispositions citées plus haut, les coûts spécifiques soit les frais, dépenses et honoraires professionnels spécifiquement engagés pour solutionner un cas particulier ou un refus de donner accès à sa propriété moyennant, s'il y a lieu, les compensations prévues à l'entente sur les quotes-parts, sont répartis, sur la base des coûts réels, sur les terrains en raison desquels ils sont encourus. Lorsqu'ils sont encourus pour plus d'un terrain, ils sont répartis sur les terrains concernés au prorata de leur superficie contributive. Ces frais, dépenses et honoraires, incluant les intérêts, le cas échéant sont recouvrables en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales.

11.2 Demande d'intervention - Cours d'eau Fossé du milieu

2020-06-105 CONSIDÉRANT la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Fossé du milieu;

CONSIDÉRANT que le cours d'eau Fossé du milieu est sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ce cours d'eau est situé entièrement dans la municipalité de Sainte-Clotilde;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 103 à 110 de la Loi sur les Compétences Municipales (LCM), les MRC ont une compétence exclusive en matière du libre écoulement des cours d'eau sauf exception;

IL EST PROPOSÉ par M. André Chenail, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur ainsi qu'une firme d'ingénierie pour donner suite à ladite demande, notamment :

- faire préparer les plans et devis pour évaluer la nature et l'ampleur des travaux à réaliser;
- faire déterminer le bassin versant;
- tenir une réunion d'informations;
- préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés;
- préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés;
- assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande.

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans le cours d'eau Fossé du milieu et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part aux municipalités concernées.

11.3 Octroi de contrat - Entretien du cours d'eau Boston

2020-06-106 CONSIDÉRANT la résolution 2018-11-207 autorisant le directeur général à faire une demande de soumission pour les travaux requis dans le cours d'eau Boston;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé par appel d'offres publiques pour les travaux à être effectués pour le cours d'eau Boston;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les coûts seront répartis tel qu'établi par la résolution 2020-06-105;

IL EST PROPOSÉ par M. André Chenail, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Boston, à Excavation Infraplus inc., au montant de 47 607,70\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC le contrat avec ledit entrepreneur.

11.4 Octroi de contrat - Entretien du cours d'eau Branche 5 de la Décharge D

2020-06-107 CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-181 autorisant le directeur général à faire une demande de soumission pour les travaux requis dans le cours d'eau Branche 5 de la Décharge D;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé par appel d'offres publiques pour les travaux à être effectués pour le cours d'eau Branche 5 de la Décharge D;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les coûts seront répartis tel qu'établi par la résolution 2020-04-64.

IL EST PROPOSÉ par M. André Chenail, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Branche 5 de la Décharge D, à Excavation Infraplus inc., au montant de 23 228,70\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC le contrat avec ledit entrepreneur.

11.5 Octroi de contrat - Entretien du cours d'eau Branche 5 de la Grande décharge des terres noires

2020-06-108 CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-180 autorisant le directeur général à faire une demande de soumission pour les travaux requis dans le cours d'eau Branche 5 de la Grande décharge des terres noires;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé par appel d'offres publiques pour les travaux à être effectués pour le cours d'eau Branche 5 de la Grande décharge des terres noires;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les coûts seront répartis tel qu'établi par la résolution 2020-04-68;

IL EST PROPOSÉ par M. André Chenail, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Branche 5 de la Grande Décharge des terres noires, à Excavation Infraplus inc., au montant de 11 706,18\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC le contrat avec ledit entrepreneur.

11.6 Octroi de contrat - Entretien du cours d'eau Branche 7 de la Grande décharge des terres noires

2020-06-109 CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-182 autorisant le directeur général à faire une demande de soumission pour les travaux requis dans le cours d'eau Branche 7 de la Grande décharge des terres noires;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé par appel d'offres publiques pour les travaux à être effectués pour le cours d'eau Branche 7 de la Grande décharge des terres noires;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les coûts seront répartis tel qu'établi par la résolution 2020-04-69.

IL EST PROPOSÉ par M. André Chenail, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Branche 7 de la Grande Décharge des terres noires, à Excavation Infraplus inc., au montant de 11 608,34\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC le contrat avec ledit entrepreneur.

11.7 Octroi de contrat - Entretien du cours d'eau Branche 9 Décharge D

2020-06-110 CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-179 autorisant le directeur général à faire une demande de soumission pour les travaux requis dans le cours d'eau Branche 9 de la Décharge D;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé par appels d'offres publiques pour les travaux à être effectués pour le cours d'eau Branche 9 de la Décharge D;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les coûts seront répartis tel qu'établi par la résolution 2020-04-65.

IL EST PROPOSÉ par M. André Chenail, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Branche 9 de la Décharge D, à Excavation Infraplus inc., au montant de 50 996,77\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC le contrat avec ledit entrepreneur.

11.8 Octroi de contrat - Entretien du cours d'eau Branche 10 de la Décharge D

2020-06-111 CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-178 autorisant le directeur général à faire une demande de soumission pour les travaux requis dans le cours d'eau Branche 10 de la Décharge D;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé par appel d'offres publiques pour les travaux à être effectués pour le cours d'eau Branche 10 de la Décharge D;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les coûts seront répartis tel qu'établi par la résolution 2020-04-66.

IL EST PROPOSÉ par M. André Chenail, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Branche 10 de la Décharge D à Excavation Infraplus inc., au montant de 40 406,09\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC le contrat avec ledit entrepreneur.

11.9 Octroi de contrat - Entretien du cours d'eau Branche 16 Grand cours d'eau Saint-Rémi

2020-06-112 CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-177 autorisant le directeur général à faire une demande de soumission pour les travaux requis dans le cours d'eau Branche 16 Grand cours d'eau Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé par appel d'offres publiques pour les travaux à être effectués pour le cours d'eau Branche 16 du Grand cours d'eau Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les coûts seront répartis tel qu'établi par la résolution 2020-04-67.

IL EST PROPOSÉ par M. André Chenail, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Branche 16 du Grand cours d'eau Saint-Rémi, à Excavation Infraplus inc., au montant de 41 329,73\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC le contrat avec ledit entrepreneur.

11.10 Octroi de contrat - Entretien du cours d'eau Clermont

2020-06-113 CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-233 autorisant le directeur général à faire une demande de soumission pour les travaux requis dans le cours d'eau Clermont;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé par appel d'offres publiques pour les travaux à être effectués pour le cours d'eau Clermont;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les coûts seront répartis tel qu'établi par la résolution 2020-04-63.

IL EST PROPOSÉ par M. André Chenail, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Clermont, à Excavation Infraplus inc., au montant de 59 974,25\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC le contrat avec ledit entrepreneur.

11.11 Octroi de contrat - Entretien du cours d'eau Ruisseau Rouge

2020-06-114 CONSIDÉRANT la résolution 2018-11-215 autorisant le directeur général à faire une demande de soumission pour les travaux requis dans le cours d'eau Ruisseau Rouge;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé par appel d'offres publiques pour les travaux à être effectués pour le cours d'eau Ruisseau Rouge;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les coûts seront répartis tel qu'établi par la résolution 2020-04-71.

IL EST PROPOSÉ par M. André Chenail, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Ruisseau rouge, à Excavation Infraplus inc., au montant de 68 691,43\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC le contrat avec ledit entrepreneur.

11.12 Octroi de contrat - Entretien du cours d'eau Ruisseau du Nord

2020-06-115 CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-175 autorisant le directeur général à faire une demande de soumission pour les travaux requis dans le cours d'eau Ruisseau du Nord;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé par appel d'offres publiques pour les travaux à être effectués pour le cours d'eau Ruisseau du Nord;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les coûts seront répartis tel qu'établi par la résolution 2020-04-70;

IL EST PROPOSÉ par M. André Chenail, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Ruisseau du nord, à Excavation Infraplus inc., au montant de 89 580,15\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC le contrat avec ledit entrepreneur.

11.13 Octroi de contrat - Entretien du cours d'eau Rivière Saint-Pierre

2020-06-116 CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-174 autorisant le directeur général à faire une demande de soumission pour les travaux requis dans le cours d'eau Rivière Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé par appel d'offres publiques pour les travaux à être effectués pour le cours d'eau Rivière Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les coûts seront répartis tel qu'établi par la résolution 2020-04-74.

IL EST PROPOSÉ par M. André Chenail, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Rivière Saint-Pierre, à Excavation Infraplus inc., au montant de 26 523,92\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC le contrat avec ledit entrepreneur.

12. INFORMATIONS

13. DIVERS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-06-117 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Lucien Bouchard, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20h 20.

Sylvie Gagnon-Breton
Préfète suppléante

Rémi Raymond
Directeur général et
Secrétaire-trésorier